

ARRÊTE DE TRANSFERT De la Salle du Conseil Municipal

2025 - 02 - 07

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE SORGUES,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2121-7,

Vu la délibération n° DCM_2020_29 de la séance du Conseil Municipal du 28 mai 2020, portant élection du Maire,

Vu la délibération n°DEL_2023_64 du 27 avril 2023 actant le transfert définitif de la salle du Conseil Municipal à la salle des fêtes,

Vu l'arrêté n°2024_11_06 du 19 Novembre 2024 portant sur le même objet,

Considérant que suite à un incendie et pour des raisons de sécurité, la séance du Conseil municipal du 27 Février 2025 ne peut pas se tenir dans les locaux de l'espace Regain comme indiqué dans l'arrêté n°2024_11_06,

Considérant qu'il convient ainsi à titre exceptionnel de déplacer la salle du Conseil municipal,

ARRÊTE

ARTICLE 1 :

La salle du Conseil municipal est transférée dans les locaux du Centre Administratif sis Route d'Entraigues au 2^{ème} étage (ancienne salle du conseil municipal) – 84700 SORGUES.

ARTICLE 2 :

Le transfert visé à l'article 1 n'est effectif que pour la réunion du Conseil municipal du mois de février 2025.

ARTICLE 3 :

Le présent arrêté sera publié sur le site internet de la Ville et ampliation sera transmise à Monsieur le Préfet de Vaucluse.

ARTICLE 4 :

Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera transmise aux forces de Police.

Certifié exécutoire par le Maire
Compte-tenu de la réception en Préfecture le
Et de la publication le
Pour le Maire et par délégation,
Le Directeur Général des Services
Olivier ORSONI

Fait à Sorgues, le 21 Février 2025

Le Maire, Thierry LAGNEAU

Pour le maire absent,
Le Premier Adjoint,

Stephane GARCIA



Le présent arrêté peut faire l'objet dans un délai de deux mois à compter de sa publication :

- d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire de Sorgues,
- d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Nîmes

Le tribunal administratif peut également être saisi par l'application informatique Télerecours accessible par le site internet : www.telerecours.fr